

Révision du SCoT Nord-Isère

Présentation du bilan de la concertation

Comité syndical du 7 mars 2018



Rappel des éléments de la délibération prescrivant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale


Modalités de concertation prévues

Concertation pendant toute la durée des études avec les habitants les associations locales et les autres personnes concernées

Mise à disposition d'un dossier et du registre au siège du SM et au siège des EPCI membres

5 réunions publiques

Publication d'articles dans la presse ou sur le site internet

- 
- 1- Organisation mise en place pour assurer la concertation
 - 2- La concertation auprès du grand public
 - 3- La concertation avec les élus et les personnes concernées aux différentes étapes
 - 4- Les outils de la communication et de la concertation
 - 5- La conclusion



1

Organisation mise en place pour assurer la concertation

Avec les élus du syndicat mixte

1

Comités syndicaux

Bureaux syndicaux

Réunions aux différentes étapes de la démarches (Diagnostic, PADD, DOO)

Avec l'appui de partenaires extérieurs

2

Agence de communication
Agence d'urbanisme
Bureau d'étude spécialisé



2

La concertation auprès du grand public

Mise à disposition du public de registres d'observation

1

Aux sièges des intercommunalités
membres du syndicat mixte
Au siège du syndicat mixte

Organisation de réunions publiques

2

Six réunions publiques ont eu lieu
5 étaient prévues initialement dans les
modalités de concertation

Communication sur les réunions publiques

Diffusion d'articles dans la presse locale

Diffusion sur les panneaux lumineux des communes

Diffusion sur le site internet (lettres d'information grand public)

Transmission d'une affiche aux intercommunalités et communes pour affichage dans les lieux publics

www.scot-nordisere.fr



L'avenir de votre territoire vous intéresse ?

REUNIONS PUBLIQUES

Révision du SCoT NORD-ISERE

Qu'est ce que le SCoT ?
Quels nouveaux enjeux pour votre territoire ?

Entrée libre

Mercredi 8 Mars 2017 à 20h00
Salle Intergénérationnelle, Diémoz

Vendredi 10 Mars 2017 à 20h00
Salle de la Chapelle, Dolomieu

Vendredi 17 Mars 2017 à 20h00
Espace 120, L'Isle d'Abeau



Plus d'informations sur www.scot-nordisere.fr

Syndicat mixte du SCoT Nord-Isère, 8 rue Pierre Vinogradov - 38110 La Tour-du-Pin
Tel : 04 74 33 52 71 - Fax : 04 74 33 52 43
Email : scotnordisere@scot-nordisere.fr

Bilan des 3 réunions publiques de sept/oct 2015

Objet RP : Présenter le SCoT, expliquer les ajustements à faire dans le cadre de la révision sur les thèmes concernés et présenter la procédure de révision et l'intérêt de la concertation

Etape de la révision : Diagnostic et axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Personnes présentes : 149

Bilan des 3 réunions publiques de mars 2017

Objet RP :

Présenter les éléments de contexte liés à l'évolution du périmètre

Présenter les 3 principaux axes de la révision (commerce, environnement, DTA) et les ajustements sur le volet habitat

Etape de la révision : Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Personnes présentes : 83

Bilan des observations et contribution du public

3

Lors des réunions publiques : de nombreux échanges ont eu lieu abordant les points suivants :

L'évolution du périmètre du SCoT, l'articulation des procédures (PLU/SCoT), la mise en œuvre du SCoT, la consommation d'espace, la protection de la biodiversité et des zones humides, les difficultés des petits commerces, les difficultés de circulation, le développement des énergies renouvelables, la protection des espaces naturels et agricoles, le développement de l'aéroport de Saint-Exupéry et les conséquences en termes d'accueil démographique et de développement économique.

Au sein des registres : 2 remarques notées



3

La concertation avec les élus et les personnes concernées aux différentes étapes

Au début de la révision

1

Deux réunions de formation / information

A destination de l'ensemble des élus du territoire (Maires et élus des intercommunalités)

Le 24 mars 2014

SCoT et loi ALUR

Le 26 septembre 2014

Le contenu du SCoT en vigueur

Au moment du diagnostic

2

Trois réunions thématiques ciblées

A destination des techniciens, élus et personnes publiques compétentes

Sur le volet commercial

Sur le volet environnement en lien avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE RA) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE RM)

3 comités syndicaux ont eu lieu en 2015 sur le diagnostic

Au moment du PADD

3

Quatre réunions thématiques

Avec les techniciens, élus et personnes publiques compétentes

Sur le volet commercial

Sur le volet environnement, énergie

Sur la déclinaison des orientations de la DTA

Une réunion avec les PPA sur le diagnostic et le PADD

Le débat sur le PADD a eu lieu le 27 janvier 2016 en comité syndical

Au moment du D00

4

Huit réunions thématiques

A destination des techniciens, élus, personnes publiques compétentes et intercommunalités

Sur le volet commercial

Sur le volet environnement, énergie

Sur la déclinaison des orientations de la DTA

Sur les ajustements du volet Habitat

Une réunion avec les PPA sur le D00

Tout au long de la procédure

5

Des courriers reçus

De la part des intercommunalités membres, communes du territoire, SCoT voisins, Etat, CCI, chambre d'agriculture



4

Les outils de la communication et de la concertation

Mobilisation de différents supports

1

Des lettres d'information Le site internet Les rapports d'activité Les articles de presse

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | Huit intercommunalités et 92 communes concernées

« Accueillir entre 50 000 et 60 000 habitants d'ici 2030 »



Conforter la place du territoire
Le Schéma de cohésion territoriale (SCT) a été adopté par l'Assemblée communale de la Région de l'Orsange, à Siergnon-Juilly, le 26 novembre 2013. Le SCT, document qui organise et planifie l'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années, est actuellement en cours de validation pour 2016. Ce sont huit intercommunalités et 92 communes qui se retrouvent à ce document comprenant dans ses contours l'éclatement des communes périphériques, la qualité des logements, les déplacements, l'implémentation d'entreprises, l'amélioration de l'habitat existant des zones concernées, la valorisation du patrimoine et la préservation des espaces naturels.

Conforter la place du territoire
Le Schéma de cohésion territoriale (SCT) a été adopté par l'Assemblée communale de la Région de l'Orsange, à Siergnon-Juilly, le 26 novembre 2013. Le SCT, document qui organise et planifie l'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années, est actuellement en cours de validation pour 2016. Ce sont huit intercommunalités et 92 communes qui se retrouvent à ce document comprenant dans ses contours l'éclatement des communes périphériques, la qualité des logements, les déplacements, l'implémentation d'entreprises, l'amélioration de l'habitat existant des zones concernées, la valorisation du patrimoine et la préservation des espaces naturels.

Conforter la place du territoire
Le Schéma de cohésion territoriale (SCT) a été adopté par l'Assemblée communale de la Région de l'Orsange, à Siergnon-Juilly, le 26 novembre 2013. Le SCT, document qui organise et planifie l'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années, est actuellement en cours de validation pour 2016. Ce sont huit intercommunalités et 92 communes qui se retrouvent à ce document comprenant dans ses contours l'éclatement des communes périphériques, la qualité des logements, les déplacements, l'implémentation d'entreprises, l'amélioration de l'habitat existant des zones concernées, la valorisation du patrimoine et la préservation des espaces naturels.

Alex Berger, président du Scot Nord-Isère, a répondu aux questions des habitants présents dans la salle.

Accueil » la mise en œuvre » la révision du SCOT

La révision du SCOT

La révision du SCOT Nord-Isère a été prescrite par délibération du conseil municipal le 28 février 2014.

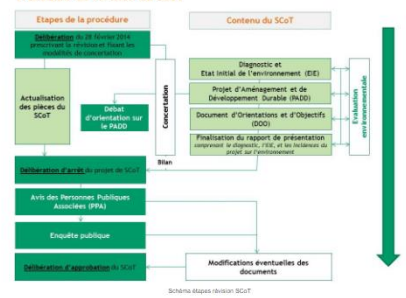
Les objectifs de la révision

- Intégrer au SCOT les dispositions suivantes :
- des dispositions à caractère réglementaire relatives à l'aménagement commercial, le développement des communications électroniques, la gestion en bon état des continuités énergétiques, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
 - de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise modifiée,
 - du schéma Régional de Cohésion Économique Rhône-Alpes.

La procédure de révision du SCOT

Cette procédure réglementaire prévoit obligatoirement des mêmes étapes qu'une procédure d'élaboration.

Procédure de révision du SCOT



Le SCOT est un document de planification visant à être adopté par l'Assemblée communale et du territoire. Bien qu'aujourd'hui reconnu par le décret n°2013-1033, le SCOT a été introduit en 2009 par le décret n°2009-1033 relatif aux documents de planification durable. Le SCOT a été introduit par le décret n°2009-1033 relatif aux documents de planification durable. Le SCOT a été introduit par le décret n°2009-1033 relatif aux documents de planification durable. Le SCOT a été introduit par le décret n°2009-1033 relatif aux documents de planification durable.

La refonte du site internet du SCOT

Voici en présentation la nouvelle page d'accueil du site internet avec l'intégration de la charte graphique rééditée en 2014. Ce nouveau site plus intuitif est désormais aux couleurs du SCOT et permettra une communication plus facile pour tous les particuliers, partenaires, ou membres du SCOT. N'hésitez pas à le consulter : www.scot-nordisere.fr

Réalisé par le bureau d'étude Vernalis <http://www.scot-nordisere.fr>



5

CONCLUSION

Les objectifs de la concertation ont été respectés

Modalités de concertation prévues	Actions réalisées
Concertation pendant toute la durée des études avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées	Des réunions ont eu lieu avec les partenaires, élus, techniciens et le grand public (habitants) aux principales étapes de la révision
Mise à disposition d'un dossier et du registre au siège du SM et au siège des EPCI membres	Mise à disposition d'un dossier et du registre au siège du SM et au siège des EPCI membres. Actualisation du site internet sur l'avancée du dossier de la révision
5 réunions publiques	6 réunions publiques réalisées
Publication d'articles dans la presse ou sur le site internet	Des articles ont été publiés Mise en ligne des comptes rendus des principales réunions, des supports de présentation, lettres d'information

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.scot-nordisere.fr